

CALENDRIER

Septembre 2022						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	19 	20	21	22	23	24
25	26 	27 Biblio 18 h -19 h 30	28 Biblio 12h30-14h30	29	30	
Octobre 2022						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2 	3 Séance du conseil 	4 Biblio 18 h -19 h 30	5 Biblio 12h30-14h30	6	7	8
9	10 Bureaux fermés 	11 Biblio 18 h -19 h 30	12 Biblio 12h30-14h30	13	14	15

Ordures-Récupération-Matières organiques

La collecte des ordures ménagères est aux deux semaines par alternance avec la récupération et les matières organiques (bacs bruns). La récupération et le bac brun sont ramassés la même journée.

Si vous avez un bris de votre bac, lors de la cueillette des ordures, matières organiques ou récupération avertir le plus rapidement Coderr au 418-668-1234.

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-LUDGER-DE-
MILOT

Milot en journal

SEPTEMBRE 2022

Mot de la Municipalité

Depuis quelques temps, nous avons constaté l'apparition de plusieurs vols ou tentative de vols sur le territoire. La Municipalité a également été victime de ses méfaits. La Sûreté du Québec a été sensibilisé à cette situation afin d'assurer une surveillance plus assidue.

Nous vous demandons d'être vigilant et de bien fermer vos portes et ranger vos biens dans la maison ou remise. Laisser de l'éclairage et prévenez vos voisins si vous avez à quitter pour quelques jours.

La Municipalité va procéder à l'installation de caméras à divers endroits, garage municipal, parc central, et autres. Soyez assuré que votre conseil municipal prend très au sérieux cette situation.

Dans un ordre plus joyeux, nous tenons à remercier les bénévoles et partenaires financiers du tournoi de balle, une belle représentation, de bons joueurs et un public enthousiaste. Félicitations pour cette belle activité.

SOMMAIRE

- Résumé des séances du conseil
- Actualités municipales
- Loisir et culture
- Messages des organismes
- Petites annonces
- Divers
- Informations pertinentes
- Calendrier



Séance du conseil en bref

LE CONSEIL A ADOPTÉ ...

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE

Adoption du budget révisé de l'OMH au 10 août 2022, une augmentation du déficit du budget 2022 de 2 030.\$ soit un total de 42 579\$.

Demande de prolongation de divers projets pour une période d'un an:

- Projet d'aménagement d'un parc MELS;
- Réfection du bâtiment 733, rue Gaudreault (Centre de services);
- Projet pour la gestion des actifs—inventaire des chemins et priorisation;

Contrat pour travaux réfection du bâtiment 733, rue Gaudreault—toiture, revêtement extérieur cet automne par la compagnie Construction S.B.R. inc.

La Municipalité ira en appel d'offre pour le déneigement des chemins sur le site SÉAO du Ministère considérant que le contrat dépassera le seuil minimal.

Augmentation de 5% de tous les tarifs de location du camping municipal pour 2023.

Présentation d'une demande aide financière pour la réfection de voirie du Rang 5, ponceau et traitement surface.

Mandat pour ajout secteur Carré Fortin et camping dans l'étude d'assainissement.

Mandat pour plans et devis pour le développement en bordure du lac Ferdinand et étude environnementale -relevé milieux humides et hydriques.

Achat d'équipement pour chargeur sur roue et financement.

Redécoupage électorale—voir infos pages suivantes.

Engagement d'un ingénieur pour la réfection du ponceau du lac Milot afin de répondre aux normes du Ministère

ACTION DE GRÂCE

Les bureaux municipaux seront fermés le lundi 10 octobre 2022

Bon congé!

Informations pertinentes

Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot

739, rue Gaudreault
Saint-Ludger-de-Milot (Québec) G0W 2B0

Téléphone : 418 373-2266

Bibliothèque	poste 2507	CDE	poste 2503
Directrice	poste 2501	Urbanisme	poste 2510
Réception	poste 2500	Loisirs	poste 2509
Maison des jeunes	poste 2506	Salle	poste 2504

Courriel : administration@ville.st-ludger-de-milot.qc.ca

Site Internet : www.ville.st-ludger-de-milot.qc.ca

Télécopieur : 418 373-2554

Les bureaux sont fermés tous les vendredis à partir de midi

Service de l'urbanisme

Maxime Gobeil, inspecteur en bâtiment

urbanisme@ville.st-ludger-de-milot.qc.ca

en présentiel les mercredis de 8h30 à 15h00

739 rue Gaudreault
Saint-Ludger-de-Milot
G0W 2B0

Les autres jours à la Municipalité de St-Henri-de-Taillon laisser votre message à la réception ou par courriel urbanisme@ville.st-ludger-de-milot.qc.ca

Réservation camping : campin.ca ou 418-373-2121 laissé un message

Régie des matières résiduelles (RMR)

418 669-0513

MRC LAC-ST-JEAN-EST

Pour des informations concernant la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est, **418-668-3023**

Jean Lapointe Les évaluateurs pour le service d'évaluation **418-662-3061**

MILLE-O-SECOURS

<i>Myriam Robert</i>	671-2039
<i>Claudia Mercier</i>	373-2788
	373-2432
<i>Gilles Richard</i>	373-2462
<i>Nathalie Tremblay</i>	373-2462
<i>Patrick Bouchard</i>	373-2342
<i>Luc Fortin</i>	373-2788
	373-2432
<i>Lise Mercier</i>	373-2342
<i>Geneviève Sirois</i>	373-2047

Horaire du Centre de Service de Milot

Lundi au mercredi de 13 h à 16 h
Jeudi de 9 h à 11 h et 13 h à 16 h

Pour prendre rendez-vous avec le médecin, vous devez téléphoner au **418-276-3161** et demandez Sylvie



ERRATUM

PAIEMENT DE TAXES

Une erreur s'est glissée dans le journal de septembre quant à la date du 4^{ième} versement.

Le quatrième versement est prévu le **30 octobre**

Merci de votre diligence !

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, Rita Ouellet C.P.A. directrice générale greffière trésorière de la susdite municipalité, qu'en conformité avec les articles 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, que le **rôle d'évaluation triennal**, tel que préparé par les évaluateurs de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, **a été déposé** à la Municipalité et en est dans le **troisième** exercice financier de son application. (2021-2022-2023). Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

Une demande de révision, prévue par la section 1 du chapitre X, concernant le rôle au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 et 174.2, doit être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du mois suivant.

Une telle demande de révision doit être déposée au moyen de la formule prescrite à cet effet, sous peine de rejet, au bureau de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, situé au 625 rue Bergeron Ouest, Alma, G8B 1V3, et à en acquitter les frais prévus par le règlement, le cas échéant.

DONNÉ à Saint-Ludger-de-Milot, ce 14^{ième} jour de septembre deux mille vingt-deux.

Rita Ouellet, dg greffière trésorière

Lac-Saint-Jean : municipalités déracinées

Nous, élus du Lac-Saint-Jean, unissons notre voix pour l'intégrité du Lac-Saint-Jean. Derrière cette initiative transpartisane émerge notre ferme volonté de maintenir l'unité de la circonscription fédérale de Lac-Saint-Jean qui abrite chacune des municipalités que nous avons l'honneur de représenter.

Un redécoupage qui sépare le Lac-Saint-Jean



Une incohérence difficile à expliquer

Alors que le nouveau redécoupage relève d'un simple calcul mathématique réalisé dans des bureaux situés bien loin de la réalité du Lac-Saint-Jean, 11 de nos collectivités se retrouveraient déracinées et leurs citoyens seraient alors victimes d'une grande incohérence : L'Ascension-de-Notre-Seigneur, Saint-Eugène-d'Argentenay, **Saint-Ludger-de-Milot**, Sainte-Jeanne-d'Arc, Saint-Stanislas, Saint-Augustin, Saint-Bruno, Hébertville, Hébertville-Station, Sainte-Élisabeth-de-Proulx et Les Passes-Dangereuses.

PERSONNE RECHERCHÉE

ENTRETIEN MÉNAGER

La Municipalité est à la recherche d'une personne ou plusieurs pour assurer l'entretien ménager de l'édifice municipal

Travail à contrat

Vous pouvez travailler avec la personne en place, seule ou avec une autre personne.

Nous sommes prêts à discuter avec vous
De diverses solutions possible.

Vous pouvez venir rencontrer madame Rita Ouellet sur rendez-vous en communiquant au numéro 418-373-2266 poste 2500.

Divers

Alexis Brunelle-Duceppe

Député de Lac-Saint-Jean



Mon bureau se déplace
à St-Ludger-de-Milot !

Le jeudi 1er décembre
de 13 h 30 à 16 h 00
à l'Hôtel de Ville

Pour prendre rendez-vous

418 669-0013
1 800 667-2768



COMMUNIQUE DE PRESSE **POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Les risques liés à l'utilisation des outils technologiques

Un nombre croissant d'appareils utilisés quotidiennement sont alimentés par les piles au lithium-ion. Peu de citoyens se doutent que les téléphones intelligents, les tablettes, les ordinateurs portables, les trottinettes ou les vélos électriques peuvent être la source d'un incendie.

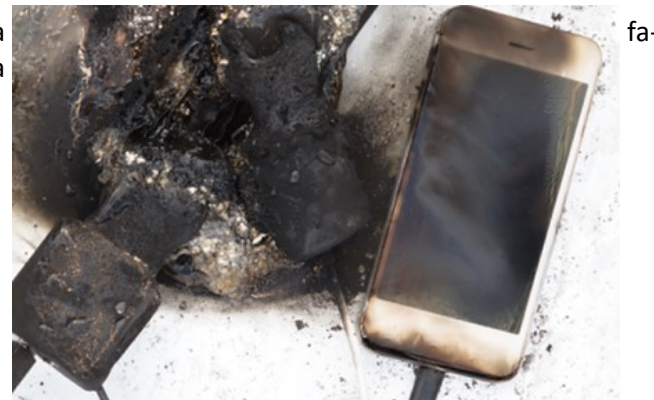
Les piles au lithium-ion représentent un danger, car il y a une possibilité qu'elles prennent feu. En brûlant, les piles peuvent dégager un gaz inflammable et causer une explosion. Défaut de fabrication, surcharge, absence de ventilation, choc entre deux appareils, toutes ces situations peuvent conduire à la surchauffe des piles dont le résultat peut être tragique.

Voici quelques conseils d'utilisation pour vos appareils électroniques :

- Vérifier que la pile de l'appareil ne soit pas endommagée. Lorsque vient le temps de remplacer la pile, entreposer les anciennes piles dans des contenants incombustibles loin de la chaleur. Veiller à recycler les déchets dangereux dans les écocentres.
- Utiliser un modèle de chargeur qui respecte les normes de sécurité du Canada sur l'électricité et homologué pour l'appareil.
- Protéger la batterie des sources potentielles de chaleur pendant des périodes prolongées et éviter les contacts avec l'eau.
- Demeurer présent dans votre logis lors de la recharge d'un appareil et respecter le temps maximal prévu pour la recharge.

Lire les instructions du fabricant et respecter celles-ci. Adopter les bons comportements permet de tenir sa mille à l'écart des risques d'incendie. Il n'en tient qu'à vous de changer les statistiques.

Pier-Paul Lemay, capitaine à la prévention
418 669-5001 poste 5069
pier-paul.lemay@ville.alma.qc.ca



fa-

Ces municipalités ne représenteraient que 13,5 % de la population de la nouvelle circonscription de Jonquière. Leurs préoccupations politiques seraient difficilement entendues.

D'autant plus incohérent, les résidentes et résidents de ces municipalités ont déjà accès aux services fédéraux via les municipalités d'Alma et de Dolbeau-Mistassini. À titre d'exemple, il nous semble impensable que des familles qui reçoivent des services fédéraux à Dolbeau-Mistassini ou à Alma devront désormais se rendre à Jonquière pour recevoir ces mêmes services afin de conserver un lien avec leur député fédéral.

Les MRC, des lieux de concertation qui ont fait leurs preuves

Il est temps que les délimitations des circonscriptions électorales respectent les territoires de nos MRC. Les MRC offrent des services essentiels à la population et ils permettent aux élus de se concerter afin de mener des actions communes. Ils nous permettent d'unir nos intérêts. Séparer des MRC à l'intérieur de 2 circonscriptions est inacceptable et ne respecte pas les communautés d'intérêts.

Vous comprendrez donc que nous nous opposons à ce redécoupage électoral.

Les gens du Lac doivent voter avec les gens du Lac.

Fin de la collecte hebdomadaire du bac brun

Calendrier A : semaine du 19 sept.
Calendrier B : semaine du 12 sept.



Retour
Aux
Deux
Semaines
En
Période
Hivernale



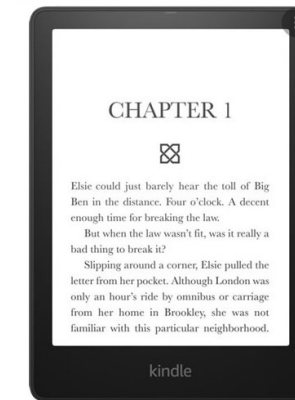
RETARD - Service de vidange des boues de fosses septiques

Le service de vidange des boues de fosses septiques accuse un retard d'environ 3 semaines sur le calendrier.

Cela nous amènerait à la **2^{ième} et 3^{ième} semaine d'octobre** pour Saint-Ludger-de-Milot. Toutes les fosses seront vidangées cette année.

BIBLIOTHÈQUE

Des liseuses numériques
Sont disponibles,
si vous voulez faire l'essai
De ce mode de lecture



HORAIRE

BIBLIOTHÈQUE ET INTERNET

Mardi: 9h à 11h (École)

18h à 19h30

Mercredi:

12h30 à 14h30

tel:418-373-2266 poste 2507